



**REUNION DE CONCERTATION DES MINISTRES CHARGES DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE
DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA, SUR LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE A CUNCUN**

(Ouagadougou, le 19 juin 2003)

**DECLARATION DES MINISTRES CHARGES DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE
DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA SUR LA CINQUIEME CONFERENCE
MINISTERIELLE DE L'OMC A CUNCUN**

Dans le cadre des préparatifs de la Cinquième Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui se déroulera à Cancun, du 10 au 14 septembre 2003, les Ministres chargés du Commerce et de l'Agriculture des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), se sont réunis à Ouagadougou, le 19 juin 2003, en vue d'échanger sur les principales questions d'intérêt en cours de discussion au sein de l'OMC et arrêter les positions de négociation de l'UEMOA.

A l'issue de leurs travaux, ils ont adopté la Déclaration qui suit :

Considérant la décision prise, au terme de la Quatrième Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale (OMC) de Doha, d'ouvrir un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'OMC,

Considérant que la question du développement occupe une place importante dans la Déclaration Ministérielle de Doha et que ceci augure une meilleure prise en compte des préoccupations commerciales des pays en développement,

Considérant le caractère stratégique de la filière coton pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans la plupart des Etats membres de l'UEMOA,

Considérant les dispositions des articles 84 et 85 du Traité de l'UEMOA relative à la mise en œuvre de la politique commerciale commune de l'Union,

Soucieux d'assurer une meilleure coordination des positions de négociations des Etats membres de l'UEMOA sur les questions qui seront en discussion à Cancun, en vue de leur participation efficiente et efficace au système commercial multilatéral de l'OMC et pour tirer pleinement avantage du processus de mondialisation des économies,

Les Ministres du Commerce et de l'Agriculture des Etats membres de l'UEMOA, après avoir passé en revue les principaux enjeux qui seront au cœur des travaux de la Cinquième Conférence Ministérielle de l'OMC prévue à Cancun, du 10 au 14 septembre 2003, ont convenu de ce qui suit :

1-) Les Ministres ont reconnu l'importance des négociations qui se mènent actuellement au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), sur les différentes questions inscrites à l'Agenda de Doha pour le Développement. A cet égard, et dans le souci de mieux cibler les préoccupations des Etats membres de l'Union, ils ont estimé que ces derniers devaient accorder une attention particulière aux thèmes de négociation portant sur :

- l'agriculture,
- les services,
- l'accès aux marchés pour les produits non agricoles,
- les règles de l'OMC (les subventions et les mesures compensatoires, l'antidumping, les accords commerciaux régionaux...),
- les aspects des droits de la propriété intellectuelle touchant au commerce,
- le traitement spécial et différencié,
- le commerce et l'environnement,
- « les questions de Singapour » qui ont rapport aux investissements et à la politique de concurrence ;

- la mise en œuvre des Accords issus de l'Uruguay Round,
- la coopération technique et le renforcement des capacités.

2-) En raison de la part prépondérante qu'occupe le secteur de l'agriculture dans l'économie des Etats membres de l'UEMOA, avec près de 70% de la population active, les Ministres ont estimé que les négociations sur ce thème doivent faire l'objet d'une attention toute particulière des Etats membres de l'UEMOA. A cet effet, ils ont réaffirmé la nécessité d'obtenir, au terme des négociations, une libéralisation effective des politiques agricoles des pays développés, grâce notamment à :

- des mesures favorisant l'accès aux marchés pour les produits agricoles des pays en développement :
 - la réduction substantielle des niveaux des droits applicables aux produits agricoles par les pays développés et les nouveaux pays industrialisés ;
 - le libre accès de tous les produits tropicaux originaires des pays les moins avancés aux marchés des pays développés ;
- des mesures visant à la réduction du soutien interne :
 - la réduction substantielle des mesures de soutien interne visant à soutenir la production agricole et pouvant créer des distorsions sur le marché ;
 - l'examen critique de l'utilisation des mesures de la "boîte verte" et de la "boîte bleue" par les pays développés, en vue de limiter l'utilisation abusive des mesures de ces boîtes par les pays développés, pour contourner les interdictions prescrites au titre de la "boîte orange" ;
- des mesures visant à l'élimination des subventions à l'exportation :
 - l'élimination de toutes les formes de soutien aux producteurs dans les pays développés, pour les produits destinés à l'exportation et qui contribuent à entretenir des flux d'échanges artificiellement compétitifs ;
 - l'instauration d'une discipline sur les crédits à l'exportation ;
- des mesures visant à assurer la viabilité du secteur agricole dans les pays en développement et les PMA :
 - le maintien et l'assouplissement des conditions de recours à la Clause de Sauvegarde Spéciale dans l'Accord sur l'Agriculture renégocié et l'extension de cette clause aux pays en développement qui en sont actuellement exclus, sans la conditionnalité relative au processus de tarification ;
 - l'augmentation du niveau de minimis d'au moins 10% pour les pays en développement ;
 - une plus grande flexibilité dans l'utilisation des subventions à l'exportation par les pays les moins avancés.

En ce qui concerne la question spécifique du coton, les Ministres s'engagent à soutenir l'initiative conjointe du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad, visant à inscrire cette question à l'ordre du jour des discussions de la Cinquième Conférence Ministérielle de Cancun. Ils appuient également leurs demandes relatives à la mise en place d'un système de réduction des soutiens à la production cotonnière en vue de leur élimination totale et à la prise de mesures transitoires en faveur des pays en développement producteurs de

coton, notamment une indemnisation financière pour les pertes de recettes liées aux pratiques de subventions des pays développés.

3-) Sur les services et les engagements à prendre en vue de leur libéralisation, les Ministres ont estimé qu'une attention particulière devait être accordée à l'aspect relatif à la garantie de la libre circulation des personnes.

4-) Sur la question de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, ils ont décidé de soutenir toute initiative visant à garantir un meilleur accès aux marchés pour les produits non agricoles des pays en développement et plus particulièrement un accès en franchise totale des droits, sur une base consolidée, de tous les produits non agricoles en provenance des pays les moins avancés.

5-) S'agissant des accords commerciaux régionaux, en prévision de l'Accord de Partenariat Economique entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, les Ministres ont souligné la nécessité d'assurer une flexibilité suffisante aux pays en développement, Parties prenantes à des accords de libre échange ou à des unions douanières comprenant à la fois des pays développés et des pays en développement.

6-) Prenant en compte le statut des Etats membres de l'UEMOA, dont sept sont classés au rang des PMA, les Ministres sont favorables au maintien du principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des PMA et à l'adoption d'un protocole qui donnerait un statut plus contraignant aux engagements à prendre par les pays développés dans ce cadre.

7-) En ce qui concerne les "questions de Singapour", sous réserve du respect des engagements pris à Doha par les pays développés, les Ministres soutiennent le principe de l'ouverture de négociations, en vue de l'établissement de règles multilatérales en matières de concurrence et d'investissement. Dans cette optique, ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place une assistance technique appropriée en faveur des pays en développement, en vue du renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration des règles de concurrence et de son contrôle, ainsi que de la promotion des investissements.

8-) Tout en étant favorables à l'adoption de mesures strictes en faveur de la protection de l'environnement, qu'ils considèrent comme un facteur de développement durable, les Ministres ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA sont souvent victimes de mesures restrictives à l'exportation de produits agricoles, sous le prétexte de réglementations sur l'environnement auxquelles ils ne sont généralement pas Parties prenantes. En conséquence, ils demandent que soit introduite une différenciation entre les normes internationales dont le respect est obligatoire pour tous et les directives/recommandations internationales dont le respect est obligatoire pour tous et les directives/recommandations internationales dont le respect est volontaire et ils s'opposent à l'utilisation des mesures prises pour répondre aux préoccupations environnementales à des fins protectionnistes.

9-) S'agissant des discussions sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle touchant au commerce, les Ministres ont insisté pour que soit reconnue une flexibilité en faveur des préoccupations de santé publique des pays en développement, notamment pour tout ce qui concerne la possibilité de fabrication locale de médicaments considérés comme essentiels par l'Organisation Mondiale de la Santé.

10-) Les Ministres se sont préoccupés des difficultés que continuent de rencontrer de nombreux pays en développement et tout particulièrement les Etats membres de l'UEMOA, dans la mise en œuvre des Accords issus du Cycle d'Uruguay. Afin d'améliorer cette situation, ils ont souhaité une meilleure coordination et une rationalisation des différents programmes d'assistance technique au niveau des différentes institutions (OMC, CNUCED, CCI), en même temps que des financements sûrs et prévisibles leur seraient destinés.

Clôturent les travaux, ils ont félicité la Commission de l'UEMOA pour l'initiative heureuse qu'elle a prise d'organiser cette réunion de concertation, qui permet ainsi aux Etats membres de disposer des éléments d'information pertinents, pour les positions de négociation à défendre à la Conférence Ministérielle de l'OMC à Cancun. Ils invitent par conséquent les Etats membres, à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que ces positions soient défendues par leurs délégations respectives lors des différentes rencontres préparatoires, aux niveaux régional et international et au cours des discussions à Cancun.

Enfin, sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel ainsi qu'à l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés par les autorités du Burkina Faso, les ministres expriment à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, au Gouvernement et au Peuple Burkinabé, leur profonde gratitude.

Fait à Ouagadougou, le 19 juin 2003,

La réunion ministérielle de concertation sur la
Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à
Cancun

Pour la Réunion
Le Président

M. Benoît OUATTARA

Ministre du Commerce, de la Promotion de
l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso